



**Pays de Trie
et du Magnoac**

31 place de la Mairie - 65220 TRIE SUR BAISE
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :
Maison de l'Education
A Castelnau Magnoac
Transfert Mission SPS**

Séance du 15 mars 2022 à 18 heures 30

Délibération n°2022-10B

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Excusés : 5

Absents : 2

Votants : - dont « pour » : 12
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



Le 15 mars deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 9 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle Sévigné 1 rue des quatre vallées 65230 Castelnau Magnoac.

Présents :

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, , LE BIHAN Jean-Michel, BRUZZAUD Anne Marie, M. CIEUTAT Serge

Excusé(e)s :

M.ROUSSE Gaëtan, M. CASTERAN Joël, M. VERDIER Bernard, M. SORBET Jean-Louis, M. ABADIE Pierre

Absent(e)s :

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

M. le Président informe les membres du bureau que le dossier de consultation CDE a été mis en ligne le 7 mars 2022 et que les offres doivent nous être retournées le 11 avril 2022.

La Maîtrise d'œuvre procédera à l'analyse des offres entre le 12 avril et le 2 mai 2022 et une CAO sera programmée en suivant.

Le Président informe les membres du bureau que la mission SPS pour ce chantier ne peut plus être assurée par INGC qui n'a plus le personnel qualifié pour réaliser cette mission. Le Maître d'œuvre a donc négocié la reprise de la mission avec plusieurs entreprises et M. Frédéric OUVRARD a accepté de reprendre le marché aux mêmes conditions financières, à savoir 2250€HT.

Le Président propose aux membres du bureau de valider la proposition du Maître d'œuvre et le transfert de la mission SPS d'INGC à M. Frédéric OUVRARD.

Sur la proposition du Président et après en avoir débattu,
Le Bureau, à l'unanimité des membres présents,

- ➔ APPROUVE le transfert de la mission de INGC vers M. Ouvrard aux mêmes conditions financières ;
- ➔ AUTORISE M. le Président à signer l'avenant Administratif sur ce transfert du contrat d'INGC à M. OUVRARD y compris tous actes y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie Conforme.

Le Président,
BARTHE Gérard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BARTHE Gérard', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'AU PAYS DE TIRE' at the top, 'CDC' in the center, and 'COURMAYEUR' at the bottom.